

Fiche d'identité du bassin versant

Patrimoine naturel

Des espaces reconnus pour leur richesse écologique :
2 000 ha de forêts alluviales,
4 700 ha de terres inondables, 650 zones humides,
31 000 ha classés au titre de Natura 2000,
le Parc National des Cévennes, la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche.

Des espèces emblématiques et méditerranéennes :
Chêne vert, Corbeille d'argent à gros fruits, Peuplier noir, Aulne et Frêne,
Apron du Rhône, Barbeau méridional et Blageon,
Moule d'eau douce, Ecrevisse à pattes blanches, ...

40 rivières superficielles et souterraines
soit près de 1 000km de cours d'eau

un bassin de 2 430km²
à la rencontre des Cévennes et de la Méditerranée

158 communes
sur les départements de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère

Caractéristiques socio-économiques

112 000 habitants permanents
qui ont besoin d'eau à la maison ou pour leurs loisirs.
En été, ce chiffre est multiplié par plus de deux.

Un territoire dont la vie économique est liée à l'eau :
l'industrie (chiffre d'affaire de 600M€/an),
le tourisme (230 à 370M€/an),
l'agriculture (92M€/an),
et l'hydroélectricité (71M€/an).



Bilan hydrologique

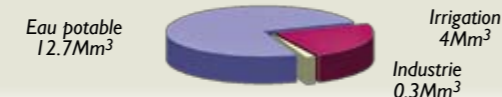
Des régimes naturellement extrêmes :
sur l'année, le débit moyen est de 65m³/s,
à l'étiage, il passe à 4.5m³/s ; en crue, il peut atteindre 7 500m³/s (*).

Quelques records :
792mm de pluies en 21h (Joyeuse - 1827),
4 500m³/s de débit (St Martin - 1958),
1 milliard de m³ écoulés vers le Rhône (1890).

(*) valeurs du module annuel, du Qmna5 et du Q100 à St Martin d'Ardèche

Des échanges avec les bassins versants voisins :
200 millions de m³/an importés depuis le bassin versant de la Loire,
0.7 millions de m³/an transférés à l'extérieur du bassin versant.

Des débits influencés par les usages de l'eau :
barrages (60 millions de m³ stockés) et lâchers d'eau sur l'Ardèche et le Chassezac,
prélèvements de 17 millions de m³/an, dont 10 millions entre juin et octobre :



Evolution de la Commission Locale de l'Eau

Au coeur du dispositif, la **Commission Locale de l'Eau** est le lieu de concertation pour la préparation du SAGE.
C'est le centre de décision de la politique de l'eau sur notre bassin versant.

Suite aux élections municipales et cantonales de mars 2008 et en application de la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (loi du 31/12/2006), la composition de la Commission Locale de l'Eau a évolué (*).

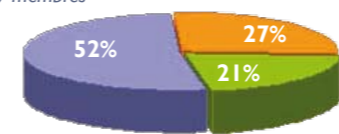
Nouvelle liste des membres de la Commission Locale de l'Eau, présidée par Pascal Bonnetain depuis le 30 octobre 2003 :

Collège des élus des collectivités

- BONNETAIN Pascal, *Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire*
- ALLAMEL Richard, *Maire de Vernon*
- BACCONNIER Jean-Claude, *Maire de St Maurice d'Ardèche*
- BARDINE Jean-Pierre, *Maire de Jaujac*
- BEAUMET Gilbert, *Maire de Pont St Esprit*
- BENAHMED Claude, *Maire de Vallon Pont d'Arc*
- BRECHON Franck, *Président du PNR des Monts d'Ardèche*
- CAUSSE René, *Maire de Pourcharesses*
- CHAULET Edouard, *Conseiller général du canton de Barjac*
- CHAZE Max, *Maire de St Sermin, VP du Syndicat Ardèche Claire*
- CONSTANT Jean-Pierre, *Conseiller général du canton d'Aubenas, Maire d'Aubenas, VP du Syndicat Ardèche Claire*
- DE LESCURE Jean, *Conseiller général du canton de Villefort*
- FANGIER Georges, *Président du Pays de l'Ardèche Médionale*
- GENEST Jacques, *Conseiller général, Maire de Coucouron*
- GILLY Michèle, *Maire de St Laurent sous Coiron, VP CdC Berg et Coiron*
- LANDRIEU Gérard, *Maire de Prévençères*
- LAURENT Geneviève, *Maire de Vogüé*
- LAVIE Paul, *Maire de St Remèze, Président du SGGA*
- MALFOY Christine, *adjointe au Maire de St Martin d'Ardèche, VP du Syndicat Ardèche Claire*
- PERRIER Bernard, *Conseiller général du canton de Vals les Bains*
- PERRIER Luc, *Président du Syndicat des rivières Beaume et Drobie*
- PIETRASANTA Yves, *Conseiller régional Languedoc Roussillon*
- ROUX Jean-Marie, *conseil municipal des Vans, Président du Syndicat d'alimentation en eau potable du Pays des Vans*
- SAULIGNAC Hervé, *Conseiller régional Rhône-Alpes*
- TESTON Daniel, *Maire de Thueyts, VP du Syndicat Ardèche Claire*
- UGHETTO Laurent, *Conseiller général de Vallon Pont d'Arc*
- VINCENT Roland, *Maire d'Aiguèze*
- Président du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche
- Président du Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche



Elus des collectivités
(communes, départements, régions)
29 membres



Usagers
(riverains, activités économiques, associations)
15 membres

Administrations
(services de l'Etat et ses établissements publics)
12 membres



Collège des usagers

- Association de sauvegarde de la vallée de l'Auzon
- Association « Valorisation du patrimoine hydraulique 07 »
- Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes
- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- Chambre d'Agriculture de la Lozère
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aubenas
- Comité départemental du tourisme de l'Ardèche
- Electricité de France (EDF)
- Fédération de canoë-kayak de l'Ardèche
- Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche
- Fédération de pêche de l'Ardèche
- Fédération de pêche de la Lozère
- Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature Ardèche
- Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air de l'Ardèche
- Union départementale des associations familiales Ardèche

Collège des administrations

- Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée
- Préfet de l'Ardèche
- Préfet du Gard
- Préfet de la Lozère
- Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée&Corse
- Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes
- Déléguée régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Ardèche
- Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture de l'Ardèche
- Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Ardèche
- Directeur Départemental des Services Vétérinaires de l'Ardèche
- Parc National des Cévennes, MATTEOLI Sylvette

(*) arrêté préfectoral n°2009.23.6 du 23 janvier 2009, venant modifier l'arrêté de constitution n°2003.287.2 du 14 octobre 2003.

Réalisé avec le soutien financier de :



Directeur de la publication : Pascal Bonnetain
Conception, rédaction : Syndicat Mixte Ardèche Claire
Crédits photos : M. Morverand, EDF, DDE07, Ardèche Claire

Commission Locale de l'Eau
Sage du bassin versant de l'Ardèche
Allée du Château - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax. 04 75 37 82 22
site : www.ardèche-eau.fr



Impression : Somapub - février 2009 - document imprimé sur papier recyclé

L'eau au cœur du bassin versant de l'Ardèche



Le Lignon à Jaujac - novembre 2008

La lettre du Sage

Numéro spécial *Choix de la stratégie*

2009 - N°4

Edito

« Des eaux de bonne qualité, des rivières qui restent belles et vivantes, avec, autour d'elles, des hommes et des activités qui jouissent de ces richesses, tout en les respectant, ... l'ambition est grande, et l'enjeu fondamental pour l'avenir de notre territoire. »

C'est le défi que nous avons décidé de relever en construisant ensemble le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ardèche.

Après 5 années d'expertises approfondies et de concertations menées par la Commission Locale de l'Eau, une étape décisive a été franchie : nous avons adopté à l'unanimité la stratégie du SAGE, et le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée l'a validée en mai 2008.

Cette stratégie constitue notre socle commun d'objectifs et de principes d'actions pour le SAGE. Elle sera le fil directeur de son écriture en 2009.

Notre CLE, qui est le centre de décision pour la politique de l'eau, aura besoin d'un outil technique pour mettre en oeuvre le SAGE. C'est en ce sens que la constitution de l'Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche est doré et déjà engagée.

Finaliser le SAGE d'ici 2010, c'est notre responsabilité pour préserver notre patrimoine commun, l'eau. Nous tiendrons cet engagement !

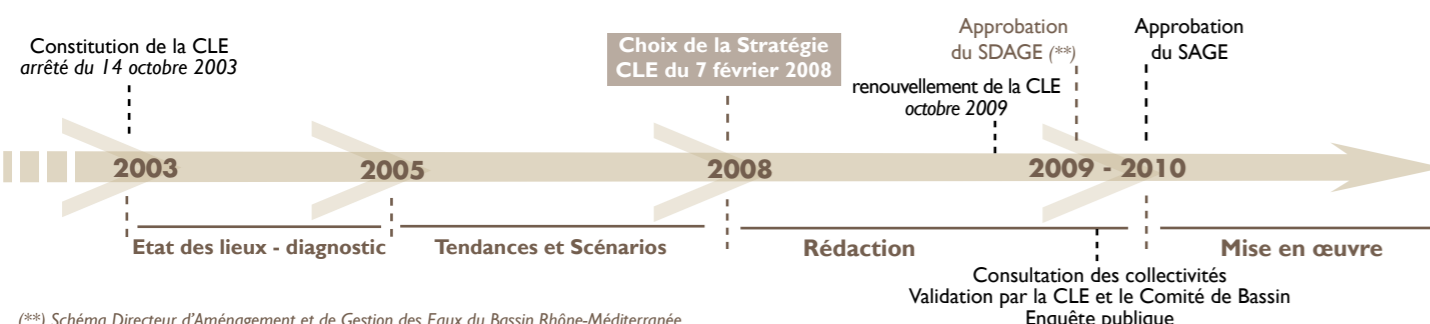
Sommaire

- Les points clefs de la Stratégie p2-3-4
- Fiche d'identité du bassin versant p5
- L'évolution de la Commission Locale de l'Eau p6

Pascal BONNETAIN
Président de la Commission Locale de l'Eau



Etapas de l'élaboration du SAGE



Qualité : Stopper la dégradation des milieux aquatiques et reconquérir la qualité des eaux



En préservant les espaces nécessaires au bon fonctionnement des rivières et source de leur richesse environnementale :

- protection des zones refuges de biodiversité : réseau des 11 sites Natura 2000, 3 000 ha d'espaces d'expansion de crues à préserver, zones humides et cours d'eau de tête de bassin versant ;
- restauration des zones de circulation et d'échange pour les espèces (*corridors biologiques*) : entretien des ripisylves et restauration de la libre circulation des poissons ;
- respect de l'espace de fonctionnement et de l'espace de divagation des rivières (4 000 ha).



En gagnant le combat contre l'eutrophisation des cours d'eau :

- amélioration des performances des stations d'épuration sur les zones urbanisées d'Aubenas, de Joyeuse et des Vans, pour réduire les rejets d'azote et de phosphore dans les rivières.




En inscrivant nos actions dans la durée :

- objectif de bon état écologique en 2015 pour 85% des cours d'eau (incluant l'objectif de non dégradation des cours d'eau de l'amont du bassin versant, actuellement en bon état) ;
- objectif de bon état écologique reporté à 2021 pour 10 secteurs de rivière actuellement dégradés (l'Ardèche dans la Boucle d'Aubenas et la moyenne vallée, la Beauce aval, le Chassezac aval, l'Auzon rive droite, l'Auzon-Claduègne, la Ligne, le Granzon, les Pailhères et le ruisseau du Moulin).

Quantité - étiages : Doter le bassin versant d'un outil pour le partage de la ressource



En fixant des objectifs de niveaux d'eau qui garantissent une quantité suffisante à la fois pour les milieux et les usages :

- définition de débits d'objectifs en 7 points stratégiques du bassin versant :
 1 point sur l'Altier, 2 sur le Chassezac, 1 sur la Beauce et 3 points sur l'Ardèche ;
- Ces niveaux permettent la préservation des milieux et la satisfaction des usages avec une probabilité de 80% chaque année.




En anticipant les situations de crise par une gestion collective au quotidien :

- création d'un pôle de suivi des étiages s'appuyant sur un réseau de 7 stations de mesures (stations situées aux points où sont définis les débits d'objectifs) ;
- tenue d'un tableau de bord de la ressource alimenté par tous les organismes préleveurs ;
- progressivité des mesures de restriction permise par une gestion en temps réel.




En agissant pour réduire la vulnérabilité des usages au manque d'eau :

- en priorité sur les territoires en déficit de ressource :
 sous bassin Beauce-Drobie et sous bassin Auzon-Claduègne ;
- réduction des fuites sur les réseaux d'adduction d'eau ;
- interconnexion avec les axes réalimentés Ardèche et Chassezac et mobilisation des réserves souterraines.

Quantité - crues : Agir en prévention, seule réponse pertinente face aux risques d'inondations

En n'aggravant pas la violence naturelle des crues :

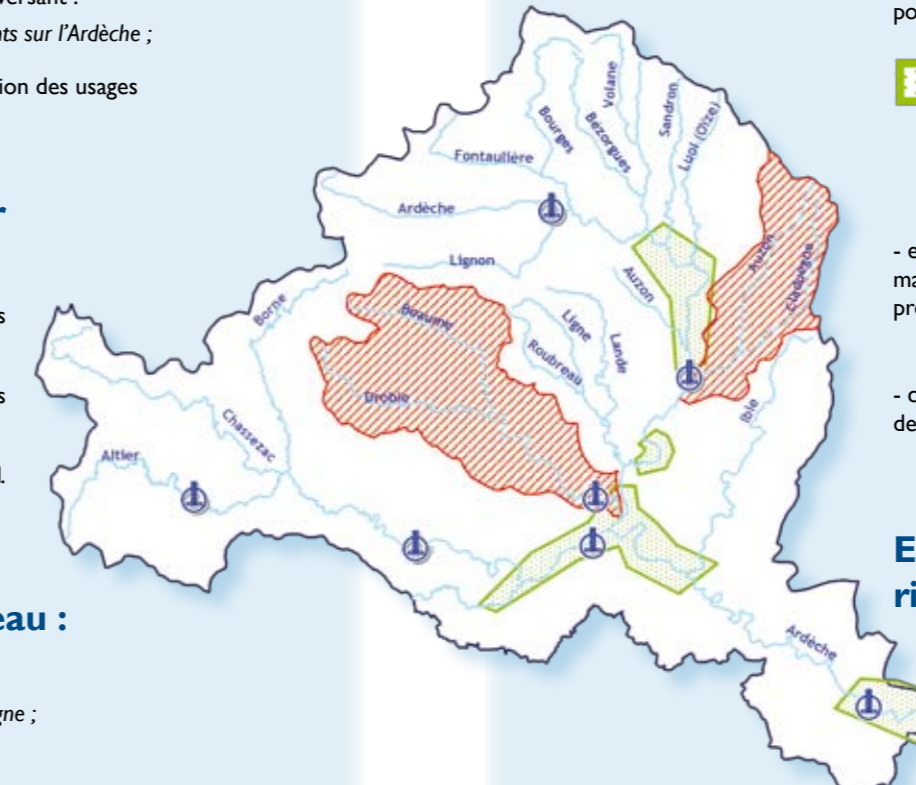
- préservation de 3000 ha de Zones d'Expansion de Crue, essentielles pour permettre à la rivière d'amortir l'énergie de l'eau :
 secteur de la Boucle d'Aubenas, boucle de Chauzon, bas Chassezac et confluence avec l'Ardèche, confluence Ardèche-Rhône ;

- entretien de la végétation du bord des cours d'eau et des berges, maintien de la mobilité des bancs de graviers, dans le cadre de programmes pluriannuels d'entretien des rivières ;

- compensation de l'imperméabilisation des sols par la mise en place de techniques alternatives.

En n'augmentant pas l'exposition aux risques pour les personnes et les biens :

- renforcement des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) ;
- culture cénovole des risques, amélioration et mise en cohérence les systèmes de prévision, d'alerte et de gestion de crise au niveau local.



Usages : Donner un cadre pour l'aménagement durable du territoire



En réduisant l'impact des loisirs sur la rivière tout en proposant des services publics de qualité :

- élaboration d'une architecture cohérente de sites publics pour les loisirs aquatiques (45 sites répartis sur l'ensemble du bassin versant, dont 16 sites de baignade et 6 parcours de canoë-kayak) ;
- encadrement des aménagements et de la gestion des sites qui seront assurés par les collectivités (lisibilité et accessibilité des sites, information et sécurité des pratiquants, qualité sanitaire des eaux de baignade).



En accompagnant la mise en cohérence de l'aménagement du territoire avec les enjeux de l'eau

- orientation des choix de développement et des projets d'urbanisme en fonction des quantités d'eau réellement disponibles et de l'impact des aménagements sur les milieux naturels ;
- mise en place d'un schéma directeur pour l'alimentation en eau potable à l'échelle du bassin versant ;
- aide à l'émergence d'un outil de cohérence territoriale sur la partie médiane et aval du bassin versant ;

- intégration d'une "doctrine cours d'eau cévenols" dans les règles d'urbanisme, pour la prévention des inondations (ex : préconisations pour l'occupation des sols en zone inondable, réserves foncières pour la relocalisation d'activités hors des zones touchées, maîtrise des effets du ruissellement urbain et agricole)
- mise en adéquation des conditions de financement de la politique de l'eau et du développement des territoires (transparence du prix de l'eau, solidarité amont-aval, prise en compte des effets saisonniers du tourisme).



Patrimoine commun : Retrouver une culture commune de l'eau, entre Cévennes et Méditerranée



En réapprenant le fonctionnement naturel de nos cours d'eau :

- compréhension des phénomènes de crues violentes et de sécheresses en climat méditerranéen ;
- compréhension de la dynamique naturelle qui permet aux milieux aquatiques de dégrader une partie des pollutions et de réguler les extrêmes hydrologiques ;
- connaissance des espèces locales et de leurs adaptations à la vie dans nos rivières.



En se ré-appropriant les savoirs ancestraux, et en anticipant les changements de demain :

- adoption de comportements et d'habitudes économes en eau ;
- mise en place de techniques et de pratiques adaptées aux étiages (ex : récupération des eaux de pluie, choix de cultures peu gourmandes en eau, équipements pour les loisirs aquatiques) ;

- entretien de la mémoire des inondations et de leur ampleur pour une meilleure conscience du risque ;
- développement d'une expertise de bassin versant pour anticiper et préparer l'adaptation aux changements climatiques globaux.

